

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Berry, tenue le mardi 5 décembre 2023, à 19 h 30, au 274 route 399. Sont présents, le maire, monsieur Jules Grondin, les conseillers (ères) suivants (es) :

Présents : René Roy (01)
Jacques Dussault (02)
Sylvie Charette (03)
Laurent Marcotte (04)
Sylvie Gauthier (05)
Martine Roy (06)

Absent :

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, Jules Grondin, Marie-Ève Strzelec directrice générale et greffière trésorière est présente. Le maire déclare la séance ouverte.

237-12-2023

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par M. Laurent Marcotte et résolu à l'unanimité;

QUE l'ordre du jour soit accepté avec l'item varia ouvert.

- 1.** **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 2.** **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 7 NOVEMBRE 2023**
- 3.** **PRÉSENTATION DES COMPTES**
 - 3.1. PRÉSENTATION DES COMPTES DE LA MUNICIPALITÉ
 - 3.2. PRÉSENTATION DES COMPTES SECTEUR FORÊT
 - 3.3. PRÉSENTATION DES COMPTES DU COMPTOIR POSTAL
- 4.** **FINANCES**
- 5.** **TABLE DES MAIRES**
- 6.** **ADMINISTRATION**
 - 6.1. OPÉRATEUR ET JOURNALIER
 - 6.2. DÉPÔT DE LA DÉCLARATION DE DONNS ET AUTRES AVANTAGES DES ÉLUS
 - 6.3. CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL
 - 6.4. REDDITION DE COMPTES FINALE DU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LES BÂTIMENTS MUNICIPAUX (PRABAM)
 - 6.5. DEMANDE AU MTQ POUR LA SÉCURISATION DE LA ROUTE 399
- 7.** **PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 8.** **AGENTE DE DÉVELOPPEMENT**
 - 8.1. DÉPÔT DEMANDE DE FINANCEMENT AU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE AUX INFRASTRUCTURES RÉCRÉATIVES, SPORTIVES ET PLEIN AIR (PARFISA)
- 9.** **INSPECTEUR**
 - 9.1. DÉROGATION MINEURE
- 10.** **VOIRIE**
- 11.** **FORÊT**
- 12.** **CORRESPONDANCE – AVEC PRISE DE DÉCISION**
 - 12.1. DEMANDE D'APPUI DE LA VILLE DE SAINT-PIE– RADARS PHOTO DANS LES MUNICIPALITÉS
 - 12.2. CAMPAGNE DE FINANCEMENT DE LA FONDATION HOSPITALIÈRE D'AMOS
- 13.** **CORRESPONDANCE – SANS PRISE DE DÉCISION**
 - 13.1. CAMPAGNE DE RENOUVELLEMENT FQM
- 14.** **RÈGLEMENT**
 - 14.1. AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT #202 DÉTERMINANT LES TAUX DE TAXES, LES TARIFS ET LES COMPENSATIONS POUR L'EXERCICE FINANCIER 2024
- 15.** **VARIA**
- 16.** **PÉRIODE DES QUESTIONS**
- 17.** **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

238-12-2023

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 7 NOVEMBRE 2023

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal;

ATTENDU QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

Il est proposé par : M. René Roy;

Secondé par : Mme Martine Roy;

Et résolu à l'unanimité;

QUE le procès-verbal du 7 novembre 2023 soit accepté tel que rédigé.

239-12-2023

PRÉSENTATION DES COMPTES DE LA MUNICIPALITÉ

Il est proposé par : M. Laurent Marcotte;

Secondé par : Mme Sylvie Charette;

Et résolu à l'unanimité;

D'ACCEPTER ET D'APPROUVER les comptes payés et la liste des comptes à payer, soit ;

Salaires payés avec les dépôts # 62 à 81 pour un total de 11 463,10 \$;

Comptes payés avec les chèques # 294 à 309 pour un total de 19 436,60 \$;

Comptes à payer avec les chèques # 310 à 316 pour un total de 11 803,44 \$.

240-12-2023

PRÉSENTATION DES COMPTES DU SECTEUR FORÊT

Il est proposé par : M. Jacques Dussault;

Secondé par : M. René Roy;

Et résolu à l'unanimité;

D'ACCEPTER ET D'APPROUVER les comptes payés et la liste des comptes à payer, soit ;

Comptes payés avec les chèques # 44 à 49 pour un total de 225 459,46\$.

241-12-2023

PRÉSENTATION DES COMPTES DU COMPTOIR POSTAL

Il est proposé par : Mme Martine Roy;

Secondé par : Mme Sylvie Gauthier;

Et résolu à l'unanimité;

D'ACCEPTER ET D'APPROUVER les comptes payés et la liste des comptes à payer, soit ;

Compte payé avec le chèque #479 pour un total de 687,55 \$.

TABLE DES MAIRES

Le maire résume les points traités.

242-12-2023

OPÉRATEUR ET JOURNALIER

ATTENDU QUE la Municipalité a besoin d'un opérateur pour déneiger les cours de ses établissements et d'un journalier pour divers travaux;

Il est proposé par : M. Laurent Marcotte;

Secondé par : Mme Sylvie Charette;

Et résolu à l'unanimité;

QUE le conseil entérine la décision d'engager M. Martin Brière comme opérateur et journalier au besoin en date du 30 novembre 2023;

QUE pour le respect de la confidentialité des salaires, les membres du conseil autorisent monsieur le maire, Jules Grondin et madame Marie-Ève Strzelec, directrice générale et greffière-trésorière à signer une résolution salariale relatant les décisions du conseil en ce qui a trait au traitement.

DÉPÔT DE LA DÉCLARATION DE DONNÉS ET AUTRES AVANTAGES DES ÉLUS

Mention est faite qu'aucune déclaration de don et autre avantage n'a été remise à la directrice générale et greffière-trésorière par les élus du conseil municipal de Berry pour être inscrite au registre public.

243-12-2023

CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

Il est proposé par : Mme Martine Roy;
Secondé par : Mme Sylvie Charette;
Et résolu à l'unanimité;

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2024, qui se tiendront le mardi, au 274, route 399, à la salle du conseil et qui débuteront à 19 h 30 :

9 janvier	6 février	5 mars	2 avril
7 mai	4 juin	2 juillet	6 août
3 septembre	1 ^{er} octobre	5 novembre	3 décembre

244-12-2023

REDDITION DE COMPTES FINALE-PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LES BÂTIMENTS MUNICIPAUX (PRABAM)

ATTENDU QUE la Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM);

ATTENDU QUE la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés;

Il est proposé par : Mme Sylvie Charette;
Secondé par : Mme Sylvie Gauthier;
Et résolu à l'unanimité;

D'ENTÉRINER ET DE CONFIRMER la réalisation des travaux visés par la reddition de comptes finale dans le cadre du programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM).

245-12-2023

DEMANDE AU MTQ POUR LA SÉCURISATION DE LA ROUTE 399

ATTENDU QUE la Route 399, construite en 1980, représente un axe de circulation vital pour notre municipalité, mais présente actuellement un état de détérioration important;

ATTENDU QUE des préoccupations croissantes émanant des résidents et des employés, ainsi que des observations effectuées par les autorités municipales, mettent en lumière la nécessité d'une intervention urgente pour assurer la sécurité des usagers de la route;

ATTENDU QUE l'état dégradé de la Route 399 a été accentué par l'absence d'investissements importants de la part du ministère des Transports du Québec (MTQ) au cours des dernières années;

ATTENDU QUE la Municipalité fait partie de deux circuits touristiques d'Amos-Harricana Tourisme soit : le circuit des fontaines artistiques et le circuit du patrimoine religieux et spirituel;

ATTENDU QUE la Municipalité a la responsabilité de garantir la sécurité de ses citoyens, de ses employés et des visiteurs, et que la Route 399 nécessite des travaux de réhabilitation sans délai;

Il est proposé par : M. René Roy;
Secondé par : Mme Sylvie Gauthier;
Et résolu à l'unanimité;

QUE la Municipalité de Berry demande formellement au ministère des Transports du Québec (MTQ) d'entreprendre une évaluation immédiate de l'état de la Route 399;

QUE la Municipalité de Berry exige au MTQ qu'il consacre des ressources adéquates pour remédier aux problèmes de détérioration de la Route 399;

QUE la Municipalité de Berry sollicite du MTQ la mise en œuvre de travaux de réhabilitation d'urgence afin de garantir la sécurité des usagers de la route;

QUE la Municipalité de Berry demande au MTQ de fournir un échéancier détaillé des travaux proposés et de les compléter dans les meilleurs délais possibles;

QUE la Municipalité de Berry s'engage à collaborer pleinement avec le MTQ tout au long du processus, en fournissant toute information nécessaire pour faciliter une intervention rapide et efficace;

QUE cette résolution soit transmise à la Ministre Mme Geneviève Guilbault ministre des Transports et de la Mobilité durable, M. Jean Boulet ministre responsable de la région d'Abitibi-Témiscamingue, à Mme Suzanne Blais, députée d'Abitibi-Ouest, à la direction régionale du ministère des Transports du Québec, à la table des conseillers de comté de la MRC d'Abitibi, à M. Patrick Rodrigue, directeur général de la Ville d'Amos ainsi qu'au conseil municipal de la Municipalité de Trécesson.

PÉRIODE DES QUESTIONS

Aucune.

246-12-2023

DÉPÔT DEMANDE DE FINANCEMENT AU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE AUX INFRASTRUCTURES RÉCRÉATIVES, SPORTIVES ET PLEIN AIR (PARFISPA)

Il est proposé par : Mme Sylvie Gauthier;
Secondé par : Mme Sylvie Charette;
Et résolu à l'unanimité;

QUE la Municipalité de Berry autorise la présentation du projet Demande de subvention pour le projet de rénovation et d'amélioration du Bâtiment de la patinoire recouverte et ses annexes au ministère de l'Éducation dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air;

QUE soit confirmé l'engagement de la Municipalité de Berry à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier, à assumer tout dépassement de coûts généré par les travaux et à ne pas accorder de contrat relatif à des coûts directs avant l'obtention d'une lettre d'annonce de la ministre;

QUE la Municipalité de Berry désigne Mesdames Marie-Ève Strzelec, directrice générale et Marie-Claude Auger, agente de développement local comme personnes autorisées à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

247-12-2023

DÉROGATION MINEURE

ATTENDU QU'en date, du 29 septembre 2023, une demande de dérogation mineure au règlement de lotissement concernant l'immeuble située au 154, chemin des Chalets-du-Lac-Berry, à Berry, à savoir sur le lot :4 881 166, cadastre du Québec de la circonscription foncière d'Abitibi;

ATTENDU QUE cette demande de dérogation mineure consiste à faire la correction cadastrale pour corriger les limites d'occupation des terrains avec les limites cadastrales. Ceci touche 3 adresses différentes : 150, 154, 158 Chemin des-Chalets-du-Lac-Berry dont tous les propriétaires ont signé un mandat avec Géoposition;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme de Berry recommande aux membres du conseil de la Municipalité de Berry d'autoriser cette demande de dérogation mineure;

Il est proposé par : Mme Martine Roy;
Secondé par : Mme Sylvie Gauthier;
Et résolu à l'unanimité;

QUE la demande de dérogation soit acceptée et réputée conforme au règlement de lotissement 150 de la Municipalité.

248-12-2023

DEMANDE D'APPUI DE LA VILLE DE SAINT-PIE- RADARS PHOTO DANS LES MUNICIPALITÉS

CONSIDÉRANT QUE la demande d'appui de la Ville de Saint-Pie, par le biais de la résolution 31-10-2023, à l'égard d'une demande concernant les radars photo dans les municipalités;

CONSIDÉRANT QUE les plaintes concernant la vitesse des usagers sur les routes la Ville de Saint-Pie sont en constante augmentation, ainsi que dans plusieurs municipalités du Québec;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs initiatives ont été mises en place par la Ville de Saint-Pie, notamment par la réduction de la vitesse en zone scolaire à 30 km/h, par l'installation de 3 radars pédagogiques en zone scolaire et par l'installation de panneaux représentant des enfants au milieu de la rue;

CONSIDÉRANT QUE ces mesures ont un impact minime sur les habitudes de conduite des automobilistes;

CONSIDÉRANT QUE la réduction des limites de vitesse n'est utile que s'il y a une présence policière pour appliquer la réglementation;

CONSIDÉRANT QUE les agents de la Sûreté du Québec ne peuvent être présents partout à la fois et que la présence policière a un effet dissuasif, mais non permanent;

CONSIDÉRANT le manque d'effectif de la Sûreté du Québec, la présence policière est pratiquement nulle sur le territoire de la Ville de Saint-Pie et des autres municipalités rurales;

CONSIDÉRANT QU'il n'est pas acceptable que la sécurité des piétons ou des cyclistes soit compromise;

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports a mis en place, depuis 2015, des projets pilotes de coopération municipale dans certaines villes du Québec consistant en une surveillance réalisée au moyen de radars photo sur les réseaux routiers de ces villes;

CONSIDÉRANT QUE dans le rapport annuel d'évaluation sur les radars photo intitulés « *Cinémomètres photographiques et systèmes photographiques de contrôle de circulation aux feux rouges* », il est recommandé d'élargir l'utilisation de ces outils dans d'autres régions, municipalités régionales de comté (MRC) et municipalités du Québec, ces appareils ayant fait leurs preuves relativement aux bénéfices sur la sécurité routière aux endroits contrôlés;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités qui désirent utiliser des radars photo sur leur territoire doivent présentement faire une demande au Ministère et que plusieurs critères s'appliquent pour déterminer les endroits à surveiller, dont la pertinence de l'utilisation des appareils à un endroit précis qui doit être démontrée à partir de données probantes;

CONSIDÉRANT QU'il y a un effet plus dissuasif lorsqu'il y a des conséquences monétaires;

CONSIDÉRANT QUE les mesures auxquelles les municipalités ont accès présentement, dont la Sûreté du Québec, n'ont pas autant d'impact que les radars photo et qu'il serait judicieux qu'elles puissent avoir accès à des mesures ayant déjà fait leurs preuves;

CONSIDÉRANT QUE la présence plus nombreuse de ces radars photo sur les routes du Québec serait un atout précieux pour les municipalités et permettrait de prévenir des accidents qui pourraient être évités;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M. Laurent Marcotte;

Secondé par : Mme Sylvie Charette;

Et résolu à l'unanimité;

DE DEMANDER au ministère des Transports et de la Mobilité durable et à madame Geneviève Guilbault, ministre des Transports du Québec et vice-première ministre du Québec, de rendre les radars photo plus accessibles aux municipalités afin de rendre nos routes plus sécuritaires.

249-12-2023

CAMPAGNE DE FINANCEMENT DE LA FONDATION HOSPITALIÈRE AMOS

Il est proposé par : Mme Martine Roy;

Secondé par : M. René Roy;

Et résolu à l'unanimité;

QUE la Municipalité de Berry remette un don de 100\$ à la fondation Hospitalière d'Amos.

CAMPAGNE DE RENOUELEMENT FQM

EXPÉDITEUR : Fédération Québécoise des Municipalités

DATE: 27 octobre 2023

OBJET : Renouveau d'adhésion payé par la MRC, la FQM est un porte-parole des municipalités auprès des divers intervenants, un partenaire important de formation et un soutien aux municipalités.

250-12-2023

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT #202 DÉTERMINANT LES TAUX DE TAXES, LES TARIFS ET COMPENSATION POUR L'EXERCICE FINANCIER 2024

Avis de motion donné par M. Laurent Marcotte, que le conseil adoptera le règlement #202 pour déterminer le taux de taxes pour l'exercice financier 2024 qui sera adopté à une séance ultérieure et en fait la présentation.

VARIA

Aucun

PÉRIODE DES QUESTIONS

NOMBRE DE PERSONNES PRÉSENTES

Présents : 5

251-12-2023

SUR PROPOSITION de la conseillère Mme Martine Roy et résolu à l'unanimité que la présente séance soit levée à 20h00.

Adopté à l'unanimité;

Jules Grondin, maire

Marie-Ève Strzelec, directrice
générale, greffière trésorière

Je, Jules Grondin, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.